



Échanger son permis de conduire

étranger contre un permis français

Mise à jour - février 2021

QUOI ?

A l'arrivée en France, vous pouvez conduire avec votre permis étranger pendant un an.

Quand vous avez votre premier titre de séjour, il faut **échanger** votre permis de conduire contre un permis français.



Vous avez 1 an seulement pour échanger le permis =



Titre de séjour

12 mois après

LES CONDITIONS DE L'ÉCHANGE

Le permis doit être :

- Délivré dans votre ancien pays de résidence
- Écrit ou traduit en français
- **Il faut le permis original (pas de photocopie!)**

Vous devez :

- Avoir plus de **18 ans**
- Vivre en France
- Avoir un titre de séjour depuis moins d'un an.
- Ne pas avoir eu de retrait ou suspension de permis, en France ou dans votre pays.

18+



Pour certains pays d'origine, ce n'est pas possible. Vérifiez la liste.

COMMENT ?



- Remplir le formulaire CERFA 14879*01

(à télécharger **ici** :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R31381>)



- Ajouter les documents demandés dans le formulaire.



- Aller à la **préfecture** avec le formulaire et les documents.

Ou l'envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception.



- Vous pouvez consulter l'état d'avancement de votre demande sur internet : est-ce que j'aurai mon permis bientôt ou pas ?

www.demarches-simplifiees.fr/commencer/cert-pc-epe-44-renseignements-hors-europe

INFOS



Le permis est valable **15 ans**

GRATUIT



Si vous aviez votre permis depuis moins de 3 ans, vous aurez un **permis probatoire**.



Vous devez conduire un peu moins vite que les autres et afficher un **(A)** à l'arrière de votre voiture.

Ne pas jeter sur la voie publique



SCANNEZ-MOI !

www.solidarite-estuaire.fr/parlon

rejoignez-nous!

SOLIDARITÉ

ESTUAIRE

"PARL'On - Solidarité Estuaire"